

CH_VB 83.021 vom 7. Juni 1983

Bundesverwaltung, 1983-06-07, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_83.021

FR: CH_VB 83.021 du 7 juin 1983

IT: CH_VB 83.021 del 7 giugno 1983

Erwägungen

E. 7

juin 1983 denen Seiten und auf verschiedenen Ebenen zu analysieren. Die Hauptschwierigkeit, aber auch die Hauptaufgabe liegt darin, von diesen Analysen zu einem Gesamtbild zu gelangen. 4. In der Praxis ist die DEH mit den Kriterien für das Ingangsetzen und Betreiben eines Entwicklungsprozesses im sozialen Bereich besser vertraut als mit dem Erfordernis, den Projekten auch klare und quantifizierte Entwicklungsziele zu setzen. 5. Die Entwicklungsprojekte sollten vermehrt neben zentralstaatlichen Behörden des Empfängers auch dezentrale oder private Partner beiziehen. Die Zusammenarbeit mit der schweizerischen Privatwirtschaft wird auf der Stufe der Länderprogrammierung noch zu wenig eingeplant. In diesem Zusammenhang sollte noch geprüft werden, ob die jetzigen gesetzlichen Grundlagen ausreichen. Die Entwicklung eigentlicher Länderprogramme für Schwerpunktländer ist ein neuer, erfolgversprechender Weg. Er kann unserer Entwicklungshilfe neue Impulse geben und sie von einer mehr ideologisch gefärbten Betrachtungsweise zu notwendigem Realismus zurückzuführen. Die Bemühungen der DEH sind deshalb sehr zu anerkennen und zu unterstützen, und unsere Geschäftsprüfungskommission wird die weiteren Arbeiten in dieser Richtung aufmerksam verfolgen. Zum Schluss möchte ich Herrn Bundespräsident Pierre Aubert folgende Frage stellen: Wie beurteilt der Bundesrat die bisherigen Erfahrungen der DEH bezüglich Erarbeitung von Länderprogrammen für Schwerpunktländer der schweizerischen Entwicklungshilfe? M. Aubert, président de la Confédération: Je voudrais remercier M. Matossi de nous avoir fait part avec tant de clarté de ses préoccupations. Je dois vous dire que dans le domaine de l'aide publique au développement, qui représente - comme M. Matossi l'a relevé lui-même - environ un demi-milliard de dépenses par année, nous avons, nous aussi, les plus grands soucis quant à la perfectibilité du contrôle et quant à l'efficacité de notre aide, qu'il s'agisse d'aide bilatérale ou qu'il faille recourir également à l'aide multilatérale. Monsieur Matossi, vous réclamez un contrôle plus rigoureux en la matière. A ce propos, je me permets de rappeler la motion déposée par M. Schmid, conseiller aux Etats, que son auteur avait accepté de retirer après que le Conseil fédéral eut pris l'engagement d'assurer une meilleure information, non seulement de la Commission des affaires étrangères mais aussi d'autres commissions et des Chambres. Il s'engageait notamment à améliorer l'information concernant le détail des projets, et leur aspect financier, et d'en contrôler la gestion. L'on a établi toute une série de documents beaucoup plus circonstanciés concernant l'ensemble de nos projets, et je crois, Monsieur Schmid, que nous vous avons donné satisfaction sur ce point-là. J'ignore si les membres de la Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats ont pris connaissance de tous les documents que nous avons mis à leur disposition. Nous avons, quant à nous, respecté notre engagement. En ce qui concerne la rigueur du contrôle, j'ai demandé que le Conseil fédéral se prononce, le 14 juin 1983, sur la levée du secret de fonction des fonctionnaires de la

DDA, afin de vous permettre d'exercer un contrôle plus approfondi sur certains de nos projets. Il faut pour cela que nos fonctionnaires aient le droit de vous renseigner, même sur ce qui doit normalement rester confidentiel. Il en résultera une plus grande transparence encore et davantage de possibilités pour vous, parlementaires, de prendre des renseignements. Quant à la question plus précise de savoir quelles sont les expériences réalisées jusqu'ici en ce qui concerne l'élaboration de programmes par pays, je dirai que notre Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire internationale a effectivement commencé à préparer des programmes par pays. Faute de moyens suffisants, nous avons dû concentrer notre aide au développement sur un certain nombre de pays, pour lesquels nous sommes en train d'établir des programmes qui nous permettent, d'entente avec les pays bénéficiaires et nos autres partenaires, d'engager nos moyens dans des secteurs où ils auront la plus grande efficacité. Il convient d'élaborer une stratégie de coopération avec le pays partenaire. Elle doit se baser sur la situation particulière de chaque Etat, sur ses besoins spécifiques, sur l'identification des principaux obstacles à telle ou telle forme d'aide. Ce programme doit être réaliste et tenir compte tout à la fois de la structure économique et sociale du pays, des conditions institutionnelles, de la capacité administrative et financière du pays, ainsi que de l'aide apportée par les autres organisations d'entraide publiques ou privées, soit sur le plan bilatéral, soit sur le plan multilatéral. Il s'agit là d'un travail extrêmement long et difficile, qui a été préparé notamment lors d'un séminaire qui a été tenu du 21 au 25 juin 1982 par les coordonnateurs de la DDA. Ce sont nos représentants sur place, les gens qui sont sur le front, dans les pays en développement. Ils travaillent dans nos ambassades ou en relation étroite avec elles, ce qui permet une meilleure coordination à la fois sur le plan politique, sur le plan économique et sur celui de l'aide au développement. Nous avons remis à votre commission le rapport de ce séminaire de coordonnateurs, qui apportait des renseignements assez précis sur la façon dont nous allons organiser ces programmes par pays. Ces programmes sont maintenant en préparation pour quinze pays. L'un d'eux est terminé, c'est celui qui concerne le Bangladesh. Les autres sont en voie d'achèvement et il est donc encore un peu tôt aujourd'hui pour vous dire qu'elles sont les expériences faites sur la base de ces programmes par pays. Nous espérons pouvoir vous présenter d'ici une année un rapport précis sur les quinze programmes auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure. Nous poursuivrons en effet nos efforts pour mieux vous informer, au même titre que nous avons répondu avec diligence, je crois, aux questions qui nous avaient été posées par M. Schmid. M. Meylan: J'ai écouté ces débats ainsi que la réponse du chef du département avec attention et intérêt. Je voudrais cependant faire observer que ce conseil dévoile une nette discrimination et une hostilité à peine dissimulée contre l'aide au développement. Ainsi, des contrôles sont demandés, on procède à ces derniers. La Commission des affaires étrangères reçoit à ce sujet une documentation beaucoup plus fournie que pour n'importe quel autre sujet et cependant, personne n'est encore satisfait. En réalité, on veut réduire cette aide au développement en semant la méfiance à son propos. Je vous prie de lire le rapport de nos collègues de la Délégation des finances des Chambres fédérales aux Commissions des finances du Conseil national et du Conseil des Etats. Vous y verrez décrite de manière détaillée, au chiffre III, 1er, la façon dont l'aide au développement est surveillée financièrement et coordonnée sous la haute surveillance parlementaire. Je vous prie de lire ce texte et de considérer notamment ce que déclarent nos collègues qui ont étudié le sujet: «Outre les cinq organes parlementaires de contrôle proprement dits (Commissions des finances, Délégation des finances, Commissions de gestion) quatre autres commissions s'occupent de l'aide au développement, à savoir: les

Commissions des affaires étrangères, pour les questions fondamentales touchant à la politique du développement, ainsi que les Commissions du commerce extérieur (CE) et des affaires économiques (CN), pour la politique commerciale à l'égard des pays en développement. Etant donné que neuf organes parlementaires s'intéressent à un seul et même domaine de dépenses, on ne saurait les laisser sans coordination.» On va donc créer un dixième organe qui aura pour tâche de s'occuper de l'aide aux pays en voie de développement. Si dans chaque domaine de l'activité de la Confédération on

E. 8

Juni 1983 196 PTT. Geschäftsbericht 1982 exigeait autant de contrôles, non seulement nous devrions être des parlementaires à part entière, mais nous devrions encore siéger le jour et la moitié de la nuit. Il me semble qu'il faudrait cesser de mettre en cause la compétence et l'intégrité de ceux qui s'occupent de l'aide aux pays en voie de développement. M. Aubert, président de la Confédération: Je remercie M. Meylan d'avoir rappelé qu'il existe neuf organes de contrôle. C'est exact. Concernant la question posée par M. Matossi, il ne s'agit pas de créer un nouvel organe de contrôle, mais d'améliorer la collaboration entre ceux qui existent déjà. En ce qui concerne les programmes par pays, il s'agit surtout de rendre plus efficace notre aide publique au développement dans les pays de concentration. Ce travail a été fait notamment grâce à nos coordonnateurs qui se sont réunis du 21 au 25 juin à Walkringen et ont élaboré un important rapport dont un exemplaire a été remis aux membres de la commission. Je crois que le travail qui a été fait par nos coordonnateurs peut être utile. Nous n'avons que trop peu de moyens à disposition, puisque nous envisageons de ne pas dépasser le 0,26 pour cent du produit national brut avec l'ensemble de notre aide publique au développement. Nous restons l'avant-dernier pays industrialisé membre du Comité d'aide au développement de l'OCDE, et publiquement, internationalement, nous faisons figure de nation pauvre, alors que vous savez quel est l'état de nos richesses. Devant l'effort considérable que font des pays ayant des finances plus déséquilibrées que les nôtres - la Suède consacre plus de un pour cent de son produit national brut à l'aide publique au développement - nous ne pouvons pas être fiers de l'effort que nous faisons en matière d'aide publique au développement. Par conséquent, comme nous ne disposons que de peu de moyens, nous devons les utiliser le plus efficacement possible. C'est, je crois, le souci de M. Matossi, c'est aussi le nôtre. Genehmigt - Approuvé Hier wird die Beratung dieses Geschäftes unterbrochen Le débat sur cet objet est interrompu Mitteilung - Communication Präsident: Herr Cavelti hat als Folge seines im März erlittenen Unfalles einen Rückschlag erlitten und hat im Moment mit Komplikationen zu kämpfen. Wir grüssen unseren Kollegen von hier aus und wünschen ihm baldige und volle Genesung. Schluss der Sitzung um 11.35 Uhr La séance est levée à 11 h 35 #ST# Dritte Sitzung - Troisième séance Mittwoch, 8. Juni 1983, Vormittag Mercredi 8 juin 1983, matin 8.00h Vorsitz - Présidence: Herr Weber 83.025 PTT. Geschäftsbericht 1982 PTT. Gestion 1982 Bericht vom 20. April 1983 Rapport du 20 avril 1983 Beschlussentwurf Seite 45 des Berichts Projet d'arrêté page 45 du rapport Bezug bei der Generaldirektion PTT, Viktoriastrasse 21, Bern S'obtient auprès de la Direction générale des PTT, Viktoriastrasse 21, Berne Knüsel, Berichterstatter: Ihre Kommission hat sich zu verschiedenen Malen mit Zukunftsfragen der PTT sowohl im geschäftlichen wie im technologischen Bereich befasst. Sie hat sich aber auch auftragsgemäss intensiv mit dem Geschäftsbericht für das verflossene Jahr auseinandergesetzt. Im Auftrag Ihrer Kommission erlaube ich mir, in kurze drei Fragen zu erörtern. Es sind dies erstens die Geschäftsentwicklung, zweitens die regionalpolitischen Überlegungen und drittens

Personalprobleme. Die Geschäftsentwicklung: Die gesamte Verkehrszunahme der PTT bezifferte sich im letzten Jahr auf 3,8 Prozent. Bei den Postdiensten lag diese Zunahme bei 3 Prozent, bei den Fernmeldediensten dagegen bei 4,5 Prozent. Unter den Erwartungen entwickelte sich die Reisepost trotz vermehrten Dienstleistungen infolge Einführung des Taktfahrplanes. Der Unternehmungsgewinn schmolz infolge eines erhöhten Sach- und Personalaufwandes auf 133 Millionen Franken. Vom ausgewiesenen Gewinn sollen 100 Millionen Franken in die Bundeskasse und 33 Millionen der offenen Reserve zugeführt werden. Die regionalpolitischen Überlegungen: Die PTT haben sich zum Ziel gesetzt, das ganze Land bis in die abgelegensten Gebiete mit Post- und Fernmeldeleistungen zu versorgen. Mit diesen seinerzeitigen Absichtserklärungen stehen sie im regionalpolitischen Spannungsfeld. Die Kosten je Leistungseinheit sind zum Beispiel im Berggebiet um ein Vielfaches höher, als es dem Landesdurchschnitt entspricht. Damit leisten die PTT einen beachtlichen Ausgleich zwischen starken und schwachen Regionen. Da die PTT in allen Gegenden unseres Landes präsent sind, sind sie auch in der Lage, gerade in diesen Rand- und Bergregionen qualifizierte und attraktive Arbeitsplätze anbieten zu können. Sie verschaffen damit vielen Einheimischen eine sichere Existenz. Es kommt dazu, dass viele Jugendliche aus diesen Regionen durch die PTT eine solide und zukunftsorientierte Grundausbildung in den verschiedensten Berufen erhalten können, und das erst noch in der Nähe, am Arbeitsplatz selbst. Personalfragen: Ihre Kommission hat sich anlässlich der letzten Sitzung eingehend mit diesem Fragenkomplex befasst. Im Jahresdurchschnitt beschäftigten die PTT im vergangenen Jahr 54 373 Personen. Gegenüber dem Vorjahr betrug der Zuwachs 1389 Personen oder 2,6 Prozent. In diesem Bestand sind Aushilfen, Ablösungen und Lernpersonal eingeschlossen. Ihre Kommission nahm davon Kenntnis, dass der schwierigen Personalsituation der PTT

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Geschäftsbericht des Bundesrates, des Bundesgerichts und des Eidgenössischen Versicherungsgerichts 1982 Gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances 1982 In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1983 Année Anno Band III Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 02 Séance Seduta Geschäftsnummer 83.021 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 07.06.1983 - 08:00 Date Data Seite 193-196 Page Pagina Ref. No 20 011 677 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.